

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°76_2023DP

Attribution du marché relatif à l'« installation de centrales photovoltaïques pour les écoles de Cahuzac, de Parisot et de Sénouillac »

Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique,
Vu la délibération du Conseil de la communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Président pour « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les dialogues compétitifs » notamment « les travaux d'un montant inférieur à 250 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des seuils réglementaires »,
Vu la mise en concurrence effectuée du 03 février 2023 au 03 mars 2023,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Le marché relatif à l'« Installation de centrales photovoltaïques pour les écoles de Cahuzac, de Parisot et de Sénouillac » est attribué au prestataire suivant :

RLS OCCISOLIS (BIOCENOSE)
Place Paul Perret
81130 CAGNAC LES MINES

Pour un montant forfaitaire après négociation de 168 232,50 € HT.

Article 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Trésorier du Service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Téco, le 13 avril 2023



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 17 AVR. 2023

Et publication - mise en ligne le 17 AVR. 2023 et/ou notification le